



Finistère
Penn-ar-Bed

Mon collège
Ma skolaj



#moncollege29

Offrir des conditions
favorables à la réussite
des élèves

Rentrée
2022
2023



Éditorial

Pennad-stur

6^e
5^e
4^e
3^e

Madame, Monsieur

Le Finistère est réputé pour l'excellence de son système scolaire, liée à la présence d'équipes éducatives et administratives de grande qualité intervenant dans les 61 collèges publics, propriétés du Conseil départemental, 46 collèges privés et 2 collèges Diwan. Leur donner les moyens d'exercer dans de bonnes conditions impliquent des actions concertées avec la Direction académique des services de l'Éducation nationale, la Direction diocésaine de l'enseignement catholique et le réseau Diwan.

Dans les six prochaines années, le Conseil départemental consacrerait 124 millions d'euros pour accélérer la modernisation des bâtiments, pour répondre aux enjeux environnementaux, de confort et accélérer l'accompagnement numérique des élèves. Il s'engagera également pour proposer une alimentation ancrée sur nos territoires.

Ces investissements bénéficieront aux 42 700 collégiens accueillis dans des établissements connectés avec des équipements modernes. Accompagner les élèves en situation de handicap est notre priorité en leur assurant le transport scolaire de l'école à l'université et en les accueillant dans nos établissements adaptés en présence d'agents sensibilisés.

Pour la première fois, toutes les actions éducatives départementales sont proposées aux équipes encadrantes des réseaux public et privé. Le catalogue a été revu avec la volonté de permettre aux élèves de s'ouvrir au monde de l'entreprise ou des sciences en vue de les préparer à leur orientation et formation futures. La lecture sera aussi un enjeu de ce mandat avec la création du premier prix littéraire des collégiens, visant à encourager sa pratique véritable atout dans l'acquisition des savoirs fondamentaux.

À l'heure de la rentrée, soyez assurés que nous renforcerons tous les atouts de notre territoire, et que nous irons plus loin pour défendre l'excellence finistérienne.

Très bonne rentrée à tous.

Bien cordialement,



Itron, aotrou

Brud vat zo gant Penn-ar-Bed evit e skolioù a zo e-touez ar re wellañ, pa gaver enno skipailhoù kelenn ha melestradurezh a galite uhel hag a labour en 61 a skoloù publik perc'hennet gant ar C'huzul-departamant, 46 a skoloù prevez hag en 2 skoloù Diwan. Evit reiñ peadra da gas o c'hefridi da benn diouzh ar gwellañ e rankomp labourat asambles gant Renerezh akademiezh servijoù an Deskadurezh-Stad, Renerezh eskopti ar gelennadurezh katolik hag ar rouedad Diwan.

E-kerzh ar c'hwec'h vloaz a zeu e vo lakaet 124 milion a euroioù gant ar C'huzul-departamant evit modernaat ar savadurioù buanoc'h, ober ar pezh a zo ezhomm e-keñver an endro hag an aezamantoù ha mont buanoc'h evit a sell ouzh sikour ar skolidi war an dachenn niverel. Reiñ a ray bec'h ivez evit kinnig boued produet er vro.

Talvoudus e vo an arc'hant-se evit an 42 700 a skolañidi a vo degemeret e skoloù kevreet gant binvioù modern. Sikour ar skolidi nammet eo ar pezh a fell deomp ober kentañ-wellañ, gant se e kasomp anezho betek o skol, pe e vefent er skol gentañ pe er skol-veur, ha degemeret e vezont en hor skolioù kempennet a-ratozh-kaer gant gwazourien hag a zo bet stummet war ar mod d'ober.

Evit ar wech kentañ e vo kinniget an holl obererezhioù desavadurel a-berzh an Departamant da skipailhoù sternerien ar rouedadoù publik ha prevez. Adwelet eo bet roll an obererezhioù-se abalamour d'ar skolidi da vezañ digoroc'h war bed an embregerezhioù hag hini ar skiantoù, dezho da vezañ prest da choaz o hent hag o stummadurioù da zont. Unan eus an traoù pouezusañ er respetad-mañ e vo al lenn ivez pa vo krouet priz lennegel kentañ ar skolañidi evit broudañ anezho da lenn, ar pezh a zo talvoudus-bras evit tapout an deskoni diazez.

Da goulz an distro-skol e vo kreñvaet an holl berzhioù mat a zo en hon departamant, kredit ac'hanon, ha mont a raimp pelloc'h ganti evit difenn ar wellentez e Penn-ar-Bed.

Distro-skol mat deoc'h-holl.

A galon ganeoc'h,

Maël de Calan

Maël de Calan

Président du Conseil départemental du Finistère

Prezidant Kuzul-departamant Penn-ar-Bed

Le Conseil départemental investit pour les collèges et l'épanouissement des élèves

EN RAPPEL

Les collectivités compétentes selon les niveaux d'enseignement



L'État se charge des programmes scolaires, des diplômes nationaux et de la gestion des personnels enseignants et administratifs.



Collège et handicap

37 unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) à la rentrée 2022 :

- 25 dans les collèges publics.
- 12 dans les collèges privés.

Les collèges finistériens



109 COLLÈGES

- 61 PUBLICS* dont 6 internats
- 46 PRIVÉS
- 2 DIWAN

*La sectorisation des collèges publics est fixée par le Conseil départemental. L'affectation des élèves et la dérogation pour intégrer un collège hors sectorisation sont de la responsabilité de la Direction départementale des services de l'Éducation nationale.



42 722 COLLÉGIENS



Transport adapté

Plus de **1 000 élèves et étudiants en situation de handicap transportés** vers leur établissement (*l'organisation du transport scolaire est la compétence de la Région Bretagne*).



Économie

- **147 M€ d'investissement** pour les travaux dans les collèges de 2019 à 2026.
- **26 123 heures soit 16,40 équivalents temps plein par an** sur la période 2019-2022 pour l'embauche de personnes en situation de précarité par les entreprises grâce aux clauses d'insertion dans les appels d'offres du Conseil départemental.
- **460 agents techniques** employés dans les collèges publics.
- **Près de 4,5 millions d'euros de denrées alimentaires** consacrés aux repas des collégiens, en veillant à s'approvisionner auprès de producteurs locaux via la plateforme Agrilocal29.



Les compétences du Conseil départemental



70 M€

Propriétaire des collèges publics, le Conseil départemental investit pour la construction, l'extension, la rénovation, la mise en accessibilité et les travaux d'entretien des bâtiments. Il finance aussi l'équipement (*numérique, mobilier, matériel*) et le raccordement au très haut débit.

Attaché à la complémentarité des réseaux d'enseignement, le Département participe aux travaux et aux acquisitions de matériels informatiques dans les collèges privés dans le cadre de la loi Falloux.

Pour l'ensemble des collèges publics et privés, le Conseil départemental verse des dotations de fonctionnement et soutient les actions éducatives.

Chaque année, le Département consacre 70 millions d'euros pour l'excellence scolaire et la réussite éducative des collégiens.

Accueillir

Des femmes et des hommes au service des élèves dans des locaux adaptés



460

agents techniques
départementaux

31

salariés en contrat
d'insertion



10

jeunes en contrat
d'apprentissage

Si l'État gère les personnels enseignants et administratifs, le Conseil départemental emploie des agents techniques et des personnes en contrat d'insertion contribuant à la qualité de vie des collégiens.

Les 460 agents techniques départementaux sont présents chaque jour aux côtés des élèves pour assurer un service public équivalent dans tous les collèges. Ainsi, ils entretiennent les locaux* et les internats, assurent l'accueil, confectionnent les repas et effectuent la maintenance.

Face à la baisse de 1% du nombre d'élèves accueillis en 10 ans, le Conseil départemental a choisi d'augmenter de 6% les moyens en personnel départemental au service des jeunes Finistériens.

Des lieux de vie confortables et adaptés

En priorité, le Conseil départemental adapte les établissements aux normes de sécurité et d'hygiène, aux évolutions des effectifs, à l'accessibilité et aux orientations pédagogiques.

Le Département porte attention aux conditions d'accueil des élèves et à leur bien-être dans chaque lieu de vie. Au-delà des salles de cours, les espaces sont pensés pour leur journée au collège : restauration, internat, cartablerie, cour de récréation, espace sportif, infirmerie... Les centres de documentation et d'information (CDI) évoluent comme des centres de la connaissance et de la culture, situés au cœur des établissements et en accès direct depuis les cours de récréation. Dès la conception des bâtiments, le Département veille à un usage optimal des locaux, à l'inclusion, à l'éclairage naturel, au confort phonique et thermique, à la fluidité des circulations.



*Adopté en 2020, le protocole d'entretien des locaux pour les collèges harmonise les méthodes de nettoyage. Outil de professionnalisation, son application par les agents d'entretien vise à améliorer leurs conditions de travail en termes d'hygiène et de sécurité (postures, produits, équipements...).

Moderniser

Les travaux menés en 2022-2023 dans les collèges

Responsable du patrimoine immobilier des collèges publics, le Conseil départemental investit 25 millions d'euros par an pour construire, rénover et moderniser ses établissements.

MORLAIX

Collège
MENDÈS FRANCE

2,3 M€

- Rénovation thermique (isolation menuiseries)

Travaux 2023/2024

PLOUDALMÉZEAU

Collège
ÉDOUARD QUÉAU

8 M€

- Extension et restructuration partielle
- Extension laverie et chaufferie

Travaux fin 2021 à 2023

PLOUZANÉ

Collège
KERALLAN

4,5 M€

- Extension et restructuration partielle

Travaux 2022 / 2024

PLOUZANÉ

Collège
VICTOIRE DAUBIÉ

.....

- Restauration

Étude en cours

BREST

Collège
LA FONTAINE MARGOT KERANROUX

1,8 M€

- Restructuration des ateliers SEGPA

Livraison début 2023

LANDERNEAU

Collège
DEUXIÈME COLLÈGE PUBLIC

18 M€

- Construction

Livraison début 2024

PONT-DE-BUIS-LÈS-QUIMERC'H

Collège
FRANÇOIS COLLOBERT

3,8 M€

- Reconstruction de la restauration

Travaux de l'été 2022 à fin 2024

DOUARNENEZ

Cité mixte
JEAN-MARIE LE BRIS

5,4 M€

Participation auprès de la Région Bretagne

- Reconstruction de la SEGPA et restauration

Travaux 2024/2025

BANNALEC

Collège
JEAN JAURÈS

7,9 M€

- Extension et restauration partielle

Livraison de l'extension septembre 2022



 

Retrouvez la carte des chantiers en cours et des aménagements réalisés sur www.finistere.fr ou flashez le QR Code

Investir

Pour des locaux accessibles et des équipements modernes

Le Conseil départemental a adopté un schéma des collèges publics pour la période 2019-2026 d'un montant de 147 M€.

Le schéma des collèges 2019-2026 s'articule autour de quatre ambitions :

- Des **lieux de vie** pensés pour le quotidien des collégiens.
- Des **collèges numériques** avec des infrastructures et des équipements adaptés aux enjeux éducatifs.
- Une **restauration de qualité** ancrée sur le territoire.
- Le collège comme **élément structurant du bassin de vie** éducatif, sportif et économique.

Le schéma intègre aussi un premier volet d'amélioration des performances énergétiques des établissements.



Les constructions et rénovations de locaux dans les collèges s'inscrivent dans le cadre d'un référentiel de surfaces et de nombre de locaux pour tous les éléments constituant un collège. Ce référentiel est régulièrement mis à jour en fonction des priorités départementales et des pratiques pédagogiques, pour assurer l'harmonisation des travaux sur l'ensemble des collèges.

147 M€

de travaux prévus dans le schéma 2019-2026 des collèges publics

2 M€

pour les équipements informatiques et les infrastructures numériques

97 %

des collèges accessibles aux personnes en situation de handicap

18 M€

pour la construction d'un nouveau collège public à Landerneau



Pour visiter virtuellement le futur collège de Landerneau, flashez le QR Code ou [https://www.](https://www.finistere.fr/Actualites/Second-college-public-du-pays-de-Landerneau)

[finistere.fr/Actualites/Second-college-public-du-pays-de-Landerneau](https://www.finistere.fr/Actualites/Second-college-public-du-pays-de-Landerneau)

Le numérique au service de l'apprentissage des savoirs



Les outils numériques sont aujourd'hui essentiels en matière d'individualisation des acquisitions de connaissance et de réussite des élèves.

Le schéma des collèges comprend un volet dédié au numérique, élaboré en concertation avec les partenaires concernés. Pour mettre le numérique au service des élèves, des enseignants et de la pédagogie, ce volet s'articule autour de trois axes :

- **Garantir un niveau d'infrastructures permettant une utilisation confortable et sécurisée des outils**, via l'accès de tous les collèges au très haut débit en 2022. Cet axe intègre également la généralisation progressive du WiFi pour favoriser les usages nomades.
- **Adapter le niveau des équipements aux besoins pédagogiques**. Depuis 6 ans, le Conseil départemental a doté les



collèges publics de plus de 2000 tablettes numériques, qui s'ajoutent à près de 5 000 ordinateurs (*soit 1 pour 5 élèves*), 400 vidéoprojecteurs interactifs et 400 vidéoprojecteurs à ultra courte focale. Les salles multimédia sont progressivement remplacées par des chariots d'ordinateurs portables, dans une logique où le numérique va vers l'élève.

- **Assurer la maintenance informatique**. Cette maintenance est assurée par les équipes du Rectorat, pour le compte du Département.

Participez à l'opération de recyclage des mobiles usagés

En partenariat avec Orange et l'Association des maires du Finistère, le Conseil départemental lance du 21 novembre 2022 au 21 janvier 2023 une grande opération de recyclage des mobiles usagés. Des boîtes de récupération seront installées dans divers lieux du Finistère dont les collèges publics et privés.

Les mobiles en état de marche seront testés et leurs données effacées par une entreprise en insertion. Reconditionnés, ils seront revendus au profit d'Emmaüs International pour le marché des pays émergents. Les mobiles défectueux seront

recyclés avec un traitement spécifique des matières dangereuses et la récupération des métaux, réutilisés comme matière première.

Les déchets électroniques sont traités dans le respect des exigences de la directive européenne Déchets d'équipements électriques et électroniques.

Dès novembre 2022, retrouvez votre point de collecte le plus proche sur www.finistere.fr/recyclage.

Plus d'infos :

Collecte.Mobiles@finistere.fr

Finistère Penn-ar-Bed

VOUS L'AVEZ AIMÉ ?
VOUS L'AVEZ QUITTÉ ?

IL EST TEMPS DE LE
RECYCLER

LE DÉPARTEMENT COLLECTE VOS MOBILES !

orange

AMF29

Points de dépôts sur finistere.fr/recyclage

Fonctionner au quotidien

Des équipements modernes et adaptés

18,7 M€

de dotations de fonctionnement
des collèges publics et privés

1 M€

pour les dotations Éducation
Physique et Sportive des
collèges publics et privés

Le Département répond aux besoins de matériels, d'équipements et de mobiliers des collèges publics, à hauteur de 850 000 euros annuels pour :

- le mobilier des salles de cours, des salles spécialisées (*sciences, musique, arts plastiques, technologie*), des CDI, des lieux de vie des élèves, des locaux administratifs... ;
- les mobiliers, matériels et équipements des cuisines et des salles de restauration ;
- le matériel non pédagogique (*casiers consignes, copieurs, matériel d'entretien...*);
- le matériel sportif des gymnases intégrés aux collèges ou des gymnases des collectivités lorsqu'ils sont destinés à l'usage des collégiens du public.

Les activités sportives

Chaque année, le Conseil départemental verse 1 million d'euros de dotations d'éducation physique et sportive aux collèges publics et privés. Ces dotations permettent aux établissements de louer auprès des communes et de leurs groupements propriétaires les installations sportives utilisées par les collégiens : gymnases, plateaux sportifs, piscines...

Le Département accompagne aussi financièrement les sections sportives agréées par l'Éducation nationale des collèges publics et privés du Finistère, à hauteur de 120 000 € par an. Ces sections sportives scolaires proposent aux élèves un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive mais n'ont pas pour objet la formation de sportifs de haut niveau.



Savourer

Des repas préparés avec des produits locaux et de saison

Le moment du repas est important dans la journée des élèves. Temps de détente et de socialisation, il demeure au collège un moment pour la découverte et les apprentissages.

Plusieurs lois récentes, dont la loi «EGalim», comprennent des évolutions concernant la restauration collective et scolaire :

- l'utilisation de 50 % de produits «de qualité», dont 20 % issus de l'agriculture biologique ;
- l'obligation de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- la suppression des contenants en plastique au 1^{er} janvier 2025 ;
- le plan de diversification des protéines, avec le développement des repas végétariens.

Le Département décline les objectifs de sa **Charte Qualité Restauration**, en privilégiant une fabrication directe («*fait maison*») des repas au sein des services de restauration des collèges. Il facilite l'approvisionnement local notamment par l'utilisation de la plateforme Agrilocal29 mettant en relation les acteurs de la restauration collective et les producteurs locaux. Les engagements de la Charte Qualité Restauration sont de **manger avec plaisir** (*accueil, menus, animations, éducation au goût...*), **manger équilibré** (*équilibre alimentaire, règles diététiques...*), **manger des produits de qualité** (*approvisionnement en produits bio et de qualité, labellisés, locaux, plats « faits maison »...*) et **manger durable** (*circuits courts, saisonnalité, repas végétarien, lutte contre le gaspillage alimentaire, tri et valorisation des déchets en restauration...*).

+de 87 %
de demi-pensionnaires

2 338 000
repas servis en 2021

4,442 M€
d'achats de denrées alimentaires

20,88 %
de produits bio

3,19 €
le tarif demi-pensionnaire
(pour un coût réel de 8 €)

LA DIVERSIFICATION DES PROTÉINES

L'évolution récente de l'alimentation humaine donne une place prépondérante aux protéines d'origine animale (*viande, poisson...*). L'obligation de proposer des repas végétariens vise à rétablir un meilleur équilibre entre sources de protéines animales et végétales.

Un repas végétarien est un repas sans viande, sans poisson mais qui peut contenir des œufs et des produits laitiers en plus des légumes, céréales et légumineuses. En particulier, la combinaison entre légumineuses et céréales permet d'assurer des apports suffisants en protéines. Ces repas végétariens doivent être proposés une fois par semaine dans les établissements scolaires.



Contribuer à l'épanouissement des élèves

Le Département, partenaire éducatif au quotidien

L'apprentissage de la citoyenneté est au cœur des missions de l'école. Le Conseil départemental y contribue volontairement depuis de nombreuses années aux côtés de l'Éducation nationale en encourageant et soutenant les projets initiés par les équipes éducatives de nature à éveiller la curiosité, former le discernement et l'esprit critique, encourager l'engagement des collégiens...

Au service de l'épanouissement et du développement personnel des élèves, les actions éducatives contribuent aussi à l'ouverture et à l'attractivité des établissements. La diversité des actions proposées alimente la construction des parcours de chaque élève, souhaités par l'Éducation nationale, à savoir : le parcours citoyen, le parcours avenir, le parcours d'éducation artistique et culturelle et le parcours éducatif de santé.

Les dispositifs sont initiés par l'État, par le Conseil départemental ou encore par des partenaires associatifs soutenus par le Département dans des domaines variés :



Lecture et ouverture culturelle

Prix littéraire des collégiens, jumelages culturels, collège au cinéma, atelier de pratique artistique, classe à projet artistique et culturel, découverte du musée départemental breton et avec les Archives départementales : Histoire(s) d'écriture(s), écrire au Moyen Âge et créer un blason (prêt de mallettes pédagogiques).



Sciences et développement durable

Sensibilisation à l'environnement et au développement durable, agendas 21 des collèges, Label

«Finistère collège durable», jumelage scientifique, atelier scientifique, protection de la mer et des océans.



Pratiques sportives et prévention santé

Lutte contre le harcèlement scolaire, sports scolaires UNSS et UGSEL, sections sportives scolaires, séances d'éducation à la sexualité, #Food Acteur.



Construction citoyenne et inclusion

Prévention des risques avec les pompiers du Finistère, classes de mer et classes éco-citoyennes, classes actus, sensibilisation à la pratique sécurisée du vélo, mettre le handicap au cœur du collège, soutien aux actions éducatives des collèges en éducation prioritaire, accompagner l'engagement des internes, prêt d'expositions par les Archives départementales, séance d'éducation civique au Conseil départemental.



Découverte du monde de l'entreprise

Création de mini-entreprises®, Report'AJE, une classe dans l'entreprise, découverte du monde de l'entreprise.

31 actions éducatives

proposées aux 109 collèges

100 % des collèges concernés par les actions

600 000 € pour les actions éducatives

47 projets Agenda 21

(25 publics et 22 privés) et 13 collèges labellisés

« Finistère collège durable »



Retrouvez toutes les actions éducatives sur [www.finistere.fr/A-votre-](http://www.finistere.fr/A-votre-service/Colle-ges/Colleges-Services-aux-professionnels-et-collectivites/)

service/Colle-ges/Colleges-Services-aux-professionnels-et-collectivites/

Prix littéraire des collégiens



Lancement du prix littéraire des collégiens

Nouveauté dans les actions éducatives, le Conseil départemental lance le premier prix littéraire des collégiens. Toutes les classes de cinquième y participent sur la base du volontariat, avec les équipes éducatives.

S'engageant à lire les trois romans de la sélection, ils iront aussi à la rencontre des auteurs, des documentalistes de leur CDI ainsi que des libraires et des bibliothécaires de leur commune.

Au-delà de décerner un prix, l'opportunité pour les collégiens engagés est d'apprendre à argumenter, confronter des avis contradictoires et concevoir un support pour expliquer leur classement. L'attribution du prix se fera en juin 2023, en présence du lauréat, et sera l'occasion de valoriser les travaux des collégiens.

En soutien à l'économie locale et grâce à la prise en charge financière du Département, les collèges commanderont les livres auprès de libraires indépendants de proximité. En septembre 2023, le roman lauréat sera offert par le Conseil départemental à chaque élève faisant sa rentrée en sixième.

Vous aussi, faites-vous votre avis sur les trois romans choisis par le comité de sélection, en lisant :



Le jeu d'Hiroki
d'Éric SENABRE,
Didier Jeunesse



Les filles de la pluie
de Jérôme LEROY,
Syros



**L'incroyable histoire
du coq qui ne voulait
pas fermer son bec**
de Thomas GERBEAUX,
Joie de Lire



Lire pour mieux grandir, le Département s'engage !

Dès l'entrée au collège, les jeunes, surtout les garçons, décrochent de la lecture comme activité « loisir » au profit des écrans, plus propices à une lecture courte. **Or, 30 minutes de lecture profonde quotidienne permettent des progrès significatifs en français.** Concentration, évocation, construction de l'imaginaire..., la lecture contribue à leur épanouissement tout en renforçant les acquis sur la maîtrise de la langue et donc du langage. Elle a été déclarée grande cause nationale en 2021 jusqu'à l'été 2022.

Fort de ses compétences en lecture publique et en collèges, le prix littéraire des collégiens est piloté par le Conseil départemental du Finistère en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, le réseau des médiathèques et des libraires indépendants.

Écouter

Des structures confidentielles et gratuites

2 MDA
Maisons
des adolescents

Dans le cadre de ses missions confiées par la loi dans les domaines de l'enfance et de la santé, le Département développe et accompagne des actions d'écoute auprès des jeunes, dans les établissements scolaires et au dehors.

4 PAEJ
Points d'accueil
écoute jeunes

Pour aider les jeunes de 12 à 25 ans, des professionnels proposent des modalités d'écoute et d'accueil adaptées :

- **Quel que soit le sujet** (*école, famille, problème relationnel, harcèlement, alcool...*);
- **Pour échanger ou trouver des réponses** (*accompagnement et orientation possibles*);
- **Le jeune vient seul ou accompagné** (*famille, ami, professionnel*);
- **L'aide est confidentielle et gratuite** ;
- **Des orientations et relais sont possibles** ;

1 PASAJ
Service d'écoute
psychologique

16 CSS
Centres de santé
sexuelle

Les acteurs de l'écoute jeunes travaillent en partenariat avec les acteurs jeunesse locaux et proposent des interventions collectives, notamment dans les établissements scolaires.

Les centres de santé sexuelle

À compter du 1^{er} septembre 2022, les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) changent de nom et deviennent les Centres de santé sexuelle (CSS).

Gérés et financés par le Conseil départemental, les Centres de santé sexuelle sont des lieux d'écoute, d'information, d'accompagnement, de prévention et de soins. Des médecins, sages-femmes, infirmières et conseillères conjugales et familiales accueillent les jeunes, seuls, à deux ou en petits groupes, pour des consultations médicales concernant la contraception, la vie affective, la sexualité, l'interruption volontaire de grossesse, le dépistage des infections sexuellement transmissibles...

La première rencontre permet de faire le point sur les questions et besoins de chacun et d'orienter les rendez-vous suivants. Il n'est pas nécessaire d'avoir l'accord des parents pour être reçu.

Les professionnels interviennent aussi dans les collèges avec l'équipe éducative ou à leur demande pour informer les élèves.



Annuaire

CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE (CSS)

Un accompagnement confidentiel et gratuit

Avant de vous déplacer, contactez le CSS pour connaître les horaires d'ouverture.

CSS du centre hospitalier des pays de Morlaix

15 rue de Kersaint Gilly
29600 Morlaix
Tél. 02 98 62 60 82

CSS du CDAS de Landivisiau

18 place Lyautey
29400 Landivisiau
Tél. 02 98 68 11 46
Prenez rendez-vous sur le site www.doctolib.fr *Doctolib*

CSS du CDAS Lesneven CDAS

6 boulevard des Frères Lumière
29260 Lesneven
Tél. 02 98 21 80 20 ou 02 98 85 95 60

CSS du CDAS de Landerneau

20 rue Amédée Belhomme
29800 Landerneau
Tél. 02 98 21 80 20 ou 02 98 85 95 60

Brest

CSS du CDAS Rive droite de Brest

25 rue Anatole France
29200 Brest
Tél. 02 98 45 16 54

CSS du centre hospitalier régional universitaire Morvan de Brest

5 avenue Foch - Bâtiment 5
29200 Brest
Tél. 02 98 22 34 39

CSS du CDAS de Crozon

Place du 19 mars 1962
29160 Crozon
Tél. 02 98 27 10 26

CSS du CDAS de Châteaulin

56 avenue de Quimper
29150 Châteaulin
Tél. 02 98 86 00 44
Prenez rendez-vous sur le site www.doctolib.fr *Doctolib*

CSS du CDAS de Châteauneuf-du-Faou

3 rue des écoles
29520 Châteauneuf-du-Faou
Tél. 06 89 54 93 56

CSS du centre hospitalier de Carhaix

Rue du Docteur Menguy
29270 Carhaix
Tél. 02 98 99 20 95

CSS du centre hospitalier de Douarnenez

85 rue Laennec
29100 Douarnenez
Tél. 02 98 75 13 82

CSS du CDAS de Quimper

12 rue de Stang ar C'hoat
29000 Quimper
Tél. 02 98 76 25 20
Prenez rendez-vous sur le site www.doctolib.fr *Doctolib*

CSS du centre hospitalier de Cornouaille de Quimper

14 avenue Yves Thépot
29107 Quimper
Tél. 02 98 52 60 99
Prenez rendez-vous sur le site www.doctolib.fr *Doctolib*

CSS du CDAS de Pont-l'Abbé

10 quai Saint-Laurent
29120 Pont-l'Abbé
Tél. 02 98 66 07 50
Prenez rendez-vous sur le site www.doctolib.fr *Doctolib*

CSS du centre hospitalier de Concarneau

61 route de Trégunc
29900 Concarneau
Tél. 02 98 52 60 99

CSS du centre hospitalier de Quimperlé

20 bis avenue du Général Leclerc
29300 Quimperlé
Tél. 02 98 96 60 99

MAISONS DES ADOLESCENTS (MDA)

Accueil, écoute, orientation des jeunes de 12 à 25 ans

MDA du Nord Finistère

Le Rado
Hôpital Morvan - 2 avenue Foch
29200 Brest
Tél. 02 98 22 38 67
Courriel : mda@chu-brest.fr

MDA de Cornouaille

9 rue Le Déan
29000 Quimper
Tél. 02 98 10 20 35
Portable : 06 22 32 07 76
Courriel : maisondesadolescents@mda-quimper.fr
Site internet : www.mda-quimper.fr/

POINTS ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES

PAEJ de Cornouaille

Portable : 06 71 34 90 61
Courriel : paejsud@pep29.org
Accueil : Audierne, Douarnenez, Haut Pays Bigouden, Pont-l'Abbé, Concarneau, Châteaulin, Fouesnant et Quimperlé.

PAEJ du Nord Brest

Portable : 06 72 83 35 70
Courriel : paejnord@pep29.org
Accueil : Lesneven, Saint-Renan et sur la Presqu'île de Crozon.

PAEJ du pays de Morlaix

Tél. 02 98 69 70 76
Courriel : paej.paysdemorlaix@sesam-bretagne.fr
Accueil : Morlaix, Landivisiau, Plouescat et Saint-Pol-de-Léon.

PAEJ du pays Centre Ouest Bretagne

Portable : 06 33 50 94 08
Courriel : paej.oxyjeunes@sesam-bretagne.fr
Accueil : Carhaix et Pleyben.

En fonction des besoins, les PAEJ peuvent proposer des lieux d'accueil plus appropriés à la demande du jeune.

SERVICE ÉCOUTE JEUNES

PASAJ

Par Internet, courriel, SMS, téléphone, Skype.

Permanences : tous les soirs (sauf le samedi), de 20 h à 23 h, le mercredi, de 14 h à 17 h.

Tél. 02 98 43 10 20
Portable : 06 32 98 22 07
Courriel : pasaj29@pasaj.fr

Accompagner votre enfant en situation de handicap

Pour bénéficier de moyens de compensation de soutien à la scolarisation, les besoins de l'enfant en situation de handicap doivent avoir été identifiés préalablement par l'établissement scolaire et par des spécialistes (*pédopsychiatres, orthophonistes, neuropsychologues...*) pour constituer votre dossier auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).



Après évaluation par une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignants spécialisés, de médecins, de psychologues..., la CDAPH (Commission départementale de l'autonomie et des personnes handicapées)

décide du plan de compensation et va valider un Projet personnalisé de scolarisation (PPS). Selon ses besoins, l'enfant pourra bénéficier de la présence d'un Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), disposer de matériel pédagogique adapté, être suivi par un établissement médico-social (*Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD)*) ou être orienté vers les classes spécialisées, de type Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ou en établissement médico-social (*Institut médico-éducatif (IME), Institut d'éducation motrice (IEM), Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)*).



MDPH

1 C rue Félix Le Dantec - CS 52019
29018 Quimper Cedex
Tél. 02 98 90 50 50
Courriel : contact@mdph29.fr
www.mdph29.fr

Vos formulaires peuvent aussi être déposés à l'accueil des Centres départementaux d'action sociale.

+ de 1 000 élèves en situation de handicap transportés

Le Conseil départemental organise et finance le transport scolaire des élèves et des étudiants en situation de handicap domiciliés dans le Finistère, sous couvert d'un accord médical de transport établi par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Pour inscrire votre enfant en situation de handicap au transport scolaire :

Conseil départemental du Finistère

Direction des routes
et infrastructures de déplacement
Unité transport scolaire adapté
32 boulevard Dupleix - CS 29029
29196 Quimper Cedex
Tél. 02 98 76 24 80
Courriel : st.hand@finistere.fr



Retrouvez le formulaire de prise en charge de transport sur <https://www.finistere.fr/A-votre-service/Personnes-handicape-es-PCH/Transport-scolaire-et-handicap> ou flashez le QR Code

Vous accompagner en cas de difficultés financières

Plusieurs aides financières peuvent être sollicitées auprès des services de l'État, de la Caisse d'allocations familiales et/ou du Conseil départemental.

Les bourses nationales

Les bourses nationales sont attribuées par l'Éducation nationale aux familles, sous condition de ressources et en fonction des charges de la famille. La demande de bourses est une démarche individuelle des familles suite à une information générale faite par le collège. Elles sont versées en trois fois. Pour les élèves boursiers demi-pensionnaires ou pensionnaires, le montant de la bourse nationale vient en déduction du montant des frais de restauration et d'hébergement.

Attention : les dossiers hors délai ne sont pas recevables, la seule aide possible sera alors le recours au fonds social collégien.

Accédez au simulateur pour savoir si vous pouvez bénéficier des bourses nationales sur www.education.gouv.fr

Les fonds sociaux de l'État

Les fonds sociaux sont des aides ponctuelles permettant de faire face à des situations financières difficiles rencontrées par les familles et les élèves, pour assumer les frais de scolarité (*restauration, internat*) et de vie scolaire (*livres, voyages, transports, vêtements d'atelier...*). Cette demande est à l'initiative du principal qui réunit le Conseil d'administration.

Le dossier de Fonds social peut être retiré au secrétariat ou auprès de l'assistant social du collège.

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

Service académique des bourses
1 boulevard du Finistère - CS 45 033
29558 Quimper - Cedex 9

Courriel : ce.sab29@ac-rennes.fr

L'allocation d'aide à l'enfant

L'allocation d'aide à l'enfant est une prestation d'aide sociale à l'enfance accordée sous forme de secours par le Conseil départemental. Elle peut être délivrée dans le cadre d'un accompagnement éducatif mis en œuvre par les travailleurs sociaux du Département, à la suite d'une évaluation sociale.

Affectée aux besoins propres de l'enfant, cette aide peut être destinée à préserver ou améliorer la santé de l'enfant, à favoriser son éveil et son développement et à assurer ses besoins matériels lorsque la situation sociale et financière de la famille ne permet pas d'assumer ces besoins.

Pour solliciter cette aide, contactez votre Centre départemental d'action sociale : liste et coordonnées des CDAS sur www.finistere.fr

L'Allocation de rentrée scolaire (ARS)

L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) aux familles ayant au moins un enfant de 6 à 18 ans scolarisé et sous condition de ressources.

D'autres aides et accompagnements peuvent être demandés auprès de votre CAF. N'hésitez pas à prendre un rendez-vous avec un conseiller pour connaître vos droits.

Prenez contact avec la caisse d'allocation familiale sur www.caf.fr

Renseignez-vous auprès de votre commune, communauté de communes ou association de parents d'élèves qui peuvent aussi vous attribuer des aides à la scolarité.





Tél • Pgz : 02 98 76 26 44
colleges@finistere.fr

Conseil départemental du Finistère,
Kuzul-departamant Penn-ar-Bed,
32, bd Duplex, CS 29029,
29196 Quimper - Kemper Cedex
www.finistere.fr



Finistère
Penn-ar-Bed